

République Française  
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 DECEMBRE 2019

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 10

Isabelle AUBIAN, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Claude MEUNIER, Monique MATHIS, Pierrette MARTEAU, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN.

Absents : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Olivier FOUILLET (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER) Céline THROMAS (pouvoir donné à Daniel SORAIN).

Date de la convocation : 19/12/2019

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

## **1/ Approbation du compte rendu du 26 novembre 2019**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

## **2/ Délibérations**

### **a) Motion de soutien**

Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération pour le prochain conseil municipal.

### **b) Ordinateurs de l'école**

#### **Délibération n°82/2019**

La commune loue depuis 2014 des ordinateurs pour le service scolaire, 15 portables auquel un contrat de maintenance est attaché.

Le contrat arrivant à son terme, l'entreprise SBS et le syndicat informatique SOLURIS ont été sollicités afin de proposer une nouvelle offre.

SBS propose une location mensuelle, contrat de maintenance inclus pour un montant de 237.21 € HT pour 15 portables Vostro 15.

Le syndicat SOLURIS propose l'acquisition de 15 portables pour un montant de 8604 € TTC installation incluse et une maintenance fonctionnant par ticket, le 1<sup>er</sup> pack étant à 688 € TTC et comprenant 8 tickets ainsi qu'un forfait inventaire et remise en route de 578 € TTC.

Acquisition possible des anciens portables pour 50 € HT.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de SBS.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De retenir l'offre de l'entreprise SBS pour un montant mensuel de 237.21 € HT pour une location de 15 ordinateurs Inspiron 3521 sur une durée de 3 ans.***
- ***L'acquisition de 10 ordinateurs portables Dell Inspiron pour un montant unitaire de 50 € HT.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.***

### **c) EARL DELIGNE**

#### **Délibération n°83/2019**

L'EARL DELIGNE de Saint Christophe Sur Roc a déposé une demande de modification d'un atelier, construction d'un poulailler de 1745 m<sup>2</sup> sur le site de la Batonnière en remplacement de 2 poulaillers à démolir

ou à réaffecter. Cet atelier permettra d'élever à 38 400 poulets de chair. Ce projet est réalisé sans augmentation des effectifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 4 abstentions et 9 voix contre :**

- **De donner un avis défavorable à ce projet car cela continue à maintenir et entretenir un modèle de production que les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas soutenir.**

**d) Devis salle la communale**

**Délibération n°84/2019**

Dans le cadre de travaux d'extension de la salle La Communale, il est proposé la pose d'une gouttière sur la partie de l'extension du bâtiment.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise VILLAIN pour un montant de 766.33 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le devis de l'entreprise Villain pour un montant de 76633 €TTC.**

**e) Augmentation temps de travail**

**Délibération n°85/2019**

L'agent en charge des ménages des bâtiments publics effectue 8h00 de ménage par semaine. Le ménage au niveau du café associatif et des toilettes de St Médard s'est rajouté à ces missions. Ce ménage représente 45 minutes de travail par semaine. Il convient d'augmenter le temps de travail de ce poste de 8h00 à 8h45 hebdomadaires, soit une augmentation inférieure à 10 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de 8h00 à 8h45 hebdomadaires à compter du 01/01/2020.**

**f) Mutuelle complémentaire**

**Délibération n°86/2019**

Le Conseil municipal de Germond-Rouvre,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,  
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,  
Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,  
Vu l'avis favorable du Comité technique placé auprès du Centre de gestion, en date du 13 novembre 2019

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De participer financièrement à la mutuelle complémentaire des agents de droit public et de droit privé pour tous les agents ayant souscrit un contrat labellisé à temps complet, et non complet.**
- **De fixer le montant unitaire de participation comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :**
  - **15 euros / agent / mois**

**g) Adhésion assistance des collectivités : Centre de Gestion des deux-Sèvres**

**Délibération n°87/2019**

Le Maire informe que :

- le Centre de gestion a confié au CDG 17 le traitement et la gestion des demandes d'allocations de chômage déposées par les collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Deux-Sèvres ;
- ce dernier s'engage à mettre à disposition des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, dans le cadre de la présente convention, les prestations suivantes assurées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime :
  - ✓ Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
  - ✓ Etude des droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage ;
  - ✓ Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites ;
  - ✓ Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ;
  - ✓ Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage ;
  - ✓ Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage.
- Le CDG 79 prend en charge le droit d'adhésion forfaitaire annuel permettant de disposer des prestations précitées et le coût de l'étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
- Le CDG79 a établi une tarification applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les prestations de conseil, de gestion et de suivi desdits dossiers. Les tarifs fixés correspondent à ceux établis dans le cadre du conventionnement avec le CDG17 et sont précisés dans la convention d'adhésion :

✓ Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation :	<b>58,00 €</b>
✓ Etude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites	<b>37,00 €</b>
✓ Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	<b>20,00 €</b>
✓ Suivi mensuel (tarification mensuelle)	<b>14,00 €</b>
✓ Conseil juridique (30 minutes)	<b>15,00 €</b>

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage, notamment au regard de la complexité desdits dossiers.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***D'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, et s'engage à rembourser au CDG79 les prestations de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion.***

**h) Vente camion Saviem**

**Délibération n°87/2019**

Monsieur le Maire propose de vendre le camion SAVIEM, immatriculé AN-317-QL, appartenant à la commune car les frais de réparations de celui-ci s'élèvent à environ 6000 € et le camion est peu utilisé. Une offre d'un montant de 500 € a été proposée par Monsieur OBRECHT Gilles après avoir reçu de nombreux appels et messages pour ce véhicule.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De valider la proposition de Monsieur OBRECHT pour un montant de 500 €.***

### **3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité**

#### **a) Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)**

Monsieur le Maire expose les dernières décisions du conseil communautaire du 16 décembre 2019. Le Budget Primitif a été présenté et de nombreuses délibérations concernant le PACT ont été adoptées. Une présentation du Contrat Local de Santé a également été faite, un diaporama devrait parvenir en mairie afin de proposer une présentation du projet lors du prochain conseil municipal.

#### **b) Développement durable**

La réunion du réseau développement durable de la CAN s'est déroulée le 3 décembre 2019

Isabelle AUBIAN expose les échanges :

Laura Sabourin de l'ADIL a annoncé que du 3 au 21 février 2020 sera renouvelée l'opération « Les nuits de la thermographie » : sensibilisation gratuite et ouverte à tous, dans les communes, autour de la rénovation énergétique, via une caméra thermique en situation.

Les animations de l'année 2019 ont permis de sensibiliser 175 personnes à la problématique de l'isolation des maisons.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour que Germond-Rouvre candidate à nouveau pour cette sensibilisation en 2020, si possible sur Rouvre. Cette année, il n'est pas demandé d'inscription préalable pour les particuliers afin de faciliter les participations.

Concernant l'échange avec la chambre d'agriculture représentée par Erwan Faux :

Dans le cadre du PCAET (Plan Climat), l'agriculture contribue à hauteur de 25% des gaz à effet de serre émis sur le territoire. Des actions ont été prises comme les couverts végétaux, la gestion de la fertilisation azotée ou l'autonomie fourragère, l'agroforesterie.

#### **c) Syndicat des Eaux du centre Ouest (SECO)**

Monique MATHIS fait part du compte rendu de la dernière réunion du SECO du 18/12/2019.

Le document unique est toujours en cours de finalisation car il doit faire l'objet d'un passage en comité technique. Il en est de même pour la mise en place du Compte Epargne Temps (CET). Ces dossiers devraient passer au comité technique du mois de janvier 2020.

Le contentieux avec l'URSSAF n'est toujours pas réglé. Suite à une erreur de calcul de cotisations, le SECO réclame 113 000 € de remboursement.

#### **d) Syndicat d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)**

Claude MEUNIER indique que le SIAH sera dissous conformément à la législation dans 7 jours. Il devient compétence intercommunale sous l'appellation Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **e) Syndicats Intercommunal d'Electricité des Deux-Sèvres (SIEDS)**

Pas de réunion.

Monique MATHIS expose le compte rendu de la réunion à Magné et Champdeniers concernant l'installation des compteurs Linky. La pose des compteurs Linky est prévue d'ici 2026.

### **4/ Questions diverses**

#### **Commission scolaire**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la dernière commission scolaire du 19/12/2019. Ce compte rendu est disponible en annexe du compte rendu de la séance de conseil municipal.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 28 janvier 2020

Fin du Conseil à 20h10.